



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 23 avril 2020

Table des matières

<u>DAVANTAGE DE MOYENS POUR LE FONDS D'URGENCE ET PILOTAGE BUDGÉTAIRE RENFORCÉ</u>	<u>3</u>
<u>MOBILISATION DU FONDS D'URGENCE EN VUE D'ÉLARGIR LE SOUTIEN AUX MILIEUX D'ACCUEIL</u>	<u>4</u>
<u>CRÉATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL TEMPORAIRE POUR L'HÉBERGEMENT D'ENFANTS (0 À 6 ANS) EN DANGER.....</u>	<u>5</u>
<u>39 NOUVELLES PLACES D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRES POUR ACCUEILLIR LES JEUNES DE 6 À 18 ANS EN DANGER5</u>	
<u>MODALITÉS D'INSCRIPTION EN PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021</u>	<u>6</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>7</u>

Davantage de moyens pour le Fonds d'urgence et pilotage budgétaire renforcé

30 millions supplémentaires pour le Fonds d'urgence

Le 7 avril dernier, le Gouvernement approuvait la création d'un fonds d'urgence de 50 millions € afin de soutenir ses secteurs (culture, petite enfance, sport, jeunesse, enseignement, hôpitaux universitaires ...) concernés par les mesures de confinement.

Ce jeudi, sur proposition du Ministre du Budget, un nouvel arrêté de pouvoirs spéciaux alimente ce fonds de 30 millions supplémentaires. Cette décision résulte de la prolongation de la période de confinement du 19 avril au 3 mai mais aussi de l'annulation des événements de masse jusqu'au 30 août.

« Notre volonté est d'aider également d'autres secteurs tels que l'enseignement obligatoire, les bâtiments scolaires, la diffusion internationale des artistes ou encore les médias. Avec le Ministre-Président, nous coordonnerons les demandes d'utilisation du fonds pour trouver le meilleur équilibre possible entre les demandes issues du terrain. Une réflexion approfondie et concertée devra également être menée pour assurer le redéploiement des secteurs après la crise » souligne Frédéric Daerden.

Pour rappel, le site Internet <https://subsides-covid19.cfwb.be/> centralise les mesures de soutien budgétaire accordées aux bénéficiaires de subvention dans les différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et très prochainement pour l'accès du secteur culturel aux aides compensatoires.

Pilotage budgétaire renforcé

Compte tenu du bouleversement, dont l'ampleur est encore imprévisible, qu'induit la crise du Covid-19, le Gouvernement a pris plusieurs décisions pour renforcer le pilotage du budget de la Fédération.

Pour rappel, si la prévision du Bureau du Plan se confirme, la diminution de croissance de 8,3 % de ces semaines de confinement représenterait un impact négatif de 830 millions € qui s'ajouterait aux 700 millions € de déficit actuel. A cela s'ajouterait une diminution attendue de l'inflation avec pour conséquence une perte estimée de 74 millions € complémentaires. Tout cela sans compter la dégradation financière de certains secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un groupe de monitoring des impacts des crises sanitaire et économique, GM Covid-19, est mis en place pour analyser régulièrement et systématiquement les conséquences de la crise.

Outre les différents cabinets, ce groupe de monitoring présidé par le Ministre du Budget, sera composé de divers acteurs institutionnels (le Ministère, le Conseil communautaire du Trésor, l'Agence de la Dette, l'Inspection des Finances, la Cour des Comptes, la Cellule d'Informations Financières) mais aussi des partenaires sociaux et des représentants de la société civile.

« Gouverner, c'est prévoir même si l'on navigue au milieu d'une tempête dont personne ne connaît la force ni la fin. Les compétences que nous gérons en matière d'enseignement, de culture, de sport... joueront un rôle majeur dans la réussite de la sortie de crise et nous devons tout mettre en œuvre pour garantir leur redéploiement » assure le Vice-Président du Gouvernement.

D'autre part, étant donné l'incertitude de l'évolution des paramètres macroéconomiques et ses conséquences pour les recettes de la Fédération : *« L'ajustement budgétaire est reporté à la fin de l'année 2020 et sera combiné avec la conception du budget 2021 »* annonce Frédéric Daerden.

Enfin, un contrôle budgétaire, qui pourrait le cas échéant aboutir sur un ajustement technique, sera réalisé au début du mois de mai.

Mobilisation du Fonds d'urgence en vue d'élargir le soutien aux milieux d'accueil

Après avoir décidé ce lundi de prolonger la période concernant les aides forfaitaires apportées aux différents milieux d'accueil jusqu'au 3 mai, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles réuni ce jeudi 23 avril vient de décider de deux nouvelles mesures d'aide en faveur des milieux d'accueil :

- Intégration des crèches et préguardiennats dans les mesures d'aides forfaitaires prévues à travers le Fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Mise en place d'une cellule de veille par l'ONE pour identifier, en concertation avec les fédérations, les besoins spécifiques et individualisés des milieux dans les 6 mois suivant la levée des mesures de confinement.

Concernant les crèches et les préguardiennats, ces milieux n'étaient, à ce stade, pas concernés par les premières mesures d'aides forfaitaires liées au Fonds d'urgence de la Fédération, mais bénéficiaient du maintien de leurs subventions et de la liquidation anticipée de celles-ci pour éviter tout problème de trésorerie. Sur proposition de la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce jeudi une nouvelle mesure de soutien en leur faveur. L'enveloppe globale pour cette aide spécifique est de 3.661.502 €.

L'ensemble des moyens dégagés en faveur des milieux d'accueil pour la période du 16 mars au 3 mai est donc désormais de 14.461.898 euros.

Concernant les besoins individuels des milieux d'accueil, le Gouvernement entend prendre en compte la grande diversité de leur situation. Il s'agit de se doter de la capacité de prendre des mesures spécifiques et ciblées en fonction de cette situation. Les besoins particuliers, se manifestant dans les 6 mois après la levée de mesures de confinement, seront identifiés au sein d'une cellule de veille mise en place par l'ONE et qui associera les fédérations sectorielles.

Par ailleurs, une concertation va s'organiser avec le secteur et les fédérations afin d'envisager et d'anticiper la dynamique du déconfinement dans le respect le plus strict des consignes sanitaires et de l'expertise scientifique, ainsi que des décisions du Conseil National de Sécurité.

« Le personnel des milieux d'accueil et leurs directions jouent un rôle crucial en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est important de les soutenir, en ne laissant personne au bord du chemin, pour protéger l'emploi et les places disponibles pour les enfants. Après l'urgence des premières mesures d'aide, un renforcement était nécessaire, de même qu'une vigilance permanente, pour assurer la pérennité du secteur, dans sa diversité et sur le long terme. » conclut la Ministre Bénédicte Linard.

Création d'une structure d'accueil temporaire pour l'hébergement d'enfants (0 à 6 ans) en danger

La situation sanitaire a aujourd'hui un impact lourd sur l'organisation des services d'accueil spécialisés de la petite enfance (SASPE). Alors que le contexte actuel de confinement peut créer des tensions et des situations de dangers pour les personnes vulnérables dont les enfants, il n'est aujourd'hui pas possible d'accueillir des enfants supplémentaires dans les services d'accueil existants.

En concertation avec l'ONE et le Délégué général aux Droits de l'Enfant, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a donc décidé, sur proposition de la Ministre de l'Enfance, de créer une structure temporaire spécifique de type « SASPE » de 16 places pour permettre des hébergements d'urgence d'enfants de 0 à 6 ans en situation de danger grave. Le lieu d'hébergement sera situé au sein de la crèche « L'Ile aux merveilles » de Lodelinsart qui dispose d'un bâtiment adapté au projet et des effectifs nécessaires pour assurer l'encadrement.

« *Le contexte actuel peut créer des tensions au sein des familles. Il est fondamental d'assurer une protection aux enfants qui sont vulnérables en complétant les dispositifs d'urgence.* » conclut la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard.

39 nouvelles places d'hébergement temporaires pour accueillir les jeunes de 6 à 18 ans en danger

Sur proposition de la Ministre Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a aujourd'hui décidé de la création de **39 nouvelles places d'hébergement temporaires pour accueillir les jeunes de 6 à 18 ans en danger**.

Au sein des services résidentiels de l'aide à la jeunesse, la crise sanitaire a mené à une charge de travail supplémentaire conséquente. L'accueil de nouveaux jeunes en danger au sein des structures résidentielles est rendu plus compliqué. De plus, les services d'accompagnement ont dû, afin de respecter les consignes du Conseil National de Sécurité, réduire le nombre et la fréquence des visites en famille.

Or, le confinement suscite au sein de certaines familles des tensions exacerbées, pouvant être sources de violences envers les enfants et les jeunes, dont ceux en danger grave ont impérativement besoin d'être accueillis afin d'éviter des issues dramatiques. C'est pourquoi il était absolument nécessaire de créer au plus vite plusieurs structures d'accueil temporaires.

Suite à un appel à projet, voici la liste des quatre projets au sein desquels des jeunes de 6 à 18 ans seront accueillis :

1. Une structure d'accueil temporaire pour permettre l'hébergement d'urgence de 14 enfants/jeunes de 6 à 18 ans en danger grave (public mixte et sur décision des mandants de l'aide à la jeunesse), structure adossée au service résidentiel d'urgence de la Cité de l'Enfance. L'accueil sera organisé dans le centre ADEPS de Loverval mis à disposition par l'administration générale du sport.
2. Une structure d'accueil temporaire pour permettre l'hébergement d'urgence de 3 jeunes filles de 12 à 18 ans en danger grave (sur décision des mandants de l'aide à la jeunesse), structure adossée à la section autonome service résidentiel général Clé de Sol de l'Institut du Sacré-Cœur à Yvoir.

3. Une structure d'accueil temporaire pour permettre l'hébergement d'urgence de 14 enfants/jeunes de 6 à 18 ans en danger grave (public mixte et sur décision des mandants de l'aide à la jeunesse), structure adossée au service résidentiel général Les Faons de Banneux. L'accueil sera organisé dans le centre ADEPS de Spa mis à disposition par l'administration générale du sport.
4. Une structure d'accueil temporaire pour permettre l'hébergement d'urgence de 8 enfants/jeunes de 6 à 18 ans en danger grave (public mixte et sur décision des mandants de l'aide à la jeunesse), structure adossée au service résidentiel général du CPAS de Verviers. L'accueil sera organisé dans le centre ADEPS de Spa mis à disposition par l'administration générale du sport.

Les 2 premières structures seront opérationnelles durant la période du 24 avril au 30 juin 2020, et les 2 dernières seront opérationnelles durant la période du 1^{er} mai au 30 juin 2020, afin de couvrir la période de confinement, ainsi que la transition lors de la période de déconfinement.

Modalités d'inscription en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire pour la rentrée scolaire 2020-2021

Sur proposition de la Ministre de l'Éducation Caroline Désir, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, en première lecture, le projet d'arrêté de pouvoirs spéciaux relatif aux modalités d'inscription en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Les mesures prises par le Conseil national de sécurité sur le prolongement des mesures de confinement jusqu'au 3 mai ont en effet un impact sur le processus du Décret « Inscription. Les établissements secondaires devaient, à partir du 27 avril, commencer à enregistrer les demandes d'inscription qui seront classées, dans l'ordre chronologique, à la suite de celles enregistrées durant la période d'inscription (entre le 10 février et le 6 mars 2020). **Cette procédure implique que les parents se rendent sur place, dans chacun des établissements envisagés.**

Il est actuellement impossible d'assurer l'absence de risque sanitaire et d'éviter un afflux de personnes dès l'ouverture des établissements le 27 avril prochain.

Le gouvernement a donc décidé de postposer la date de début des inscriptions chronologiques au 18 mai 2020. D'ici là, le travail se poursuivra avec les acteurs de l'enseignement pour tenter de définir des aménagements dans les modalités d'organisation des inscriptions chronologiques en fonction des normes sanitaires, en tenant compte des prochaines décisions du Conseil national de sécurité.

Une circulaire sera très rapidement adressée aux Pouvoirs organisateurs, aux directions d'écoles secondaires et aux Fédérations d'associations de parents afin :

- de les informer du report du début des inscriptions « chronologiques » au lundi 18 mai 2020 ;
- d'insister sur le fait qu'aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée, même de manière provisoire, avant cette nouvelle date ;
- de les prévenir que cette date pourrait à nouveau être modifiée ou des aménagements adoptés si les mesures de confinement telles qu'elles sont actuellement en vigueur devaient se prolonger ;
- de leur demander d'informer les parents de ce changement de date au travers de leurs canaux d'information habituels (site internet, affichage à l'entrée de l'établissement, réponses au téléphone ou par mail, etc.) »

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Nicolas Parent

nicolas.parent@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Sandrine Lonnoy

Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be

+32 477 67 03 43

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75